



MINISTÈRES DE LA SANTÉ, DES SOLIDARITÉS ET DU TRAVAIL

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Ministères sociaux
Direction de la recherche, des études,
de l'évaluation et des statistiques

MARCHÉ PUBLIC
ACCORD-CADRE DE
SERVICES

Assistance à la réalisation des enquêtes de la Drees et de la Dares

Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°	PRA021363
Référence interne	N° Drees-344
Date limite de remise des plis	07 / 04 / 2026 à 12 heures
Procédure de passation	Appel d'offres ouvert (Article R2124-2 1° - Code de la commande publique)

Charte 
RELATIONS FOURNISSEURS
ET ACHATS RESPONSABLES



SOMMAIRE

1.	ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT	3
2.	CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE	5
3.	PRÉSENTATION DES OFFRES	7
4.	JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION	19
5.	RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	24

Sélectionner le sommaire, appuyer sur la touche F9 (ou Fn+F9) pour mettre à jour la numérotation des pages.

1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT

■ Acheteur :

Direction des Finances, des Achats et des Services (DFAS)
Sous-direction des achats et du développement durable (SDADD)

Pour le compte des directions suivantes :

- Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) :
- Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares).

L'accord-cadre est porté par la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees), représenté par le directeur de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques ou son représentant.

Adresse : 78-84, rue Olivier de Serres, 75015 PARIS

Site internet : <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/>

■ Objet de l'accord-cadre :

Le présent accord-cadre a pour objet la production d'enquêtes et sur l'assistance à la collecte d'enquêtes, qu'elles soient réalisées en face-à-face, par téléphone ou en ligne.

Cet accord-cadre comprend les deux lots suivants :

- Lot n° 1 : Assistance à la collecte d'enquêtes par Internet avec l'outil ELISE de la Drees
- Lot n° 2 : Production d'enquêtes avec plusieurs modes de collecte possibles

Code CPV principal	79311200 – Service de réalisation d'enquêtes
Code CPV secondaire	79311000 – Services d'études

Dans le cas où les données collectées au cours d'une enquête seraient des données de santé, le titulaire devra justifier, lors de la réunion de lancement, de la détention de la certification "Hébergeur de Données de Santé" (HDS) ou de l'utilisation d'un hébergeur certifié

■ Lieu d'exécution :

Pour les lots 1 et 2, le lieu d'exécution des prestations est en **France (DROM COM compris)**.

Pour l'exécution du marché, le titulaire garantit que les moyens d'exécution relatifs à l'hébergement, au stockage, au traitement des données et aux accès d'administration de la solution sont localisés sur le territoire des États membres de l'Union européenne, conformément à l'article L.2112-4 du code de la commande publique. Le titulaire s'engage à ce qu'aucun accès aux données ou aux environnements de traitement ne soit réalisé depuis un pays tiers.

En cas de contrainte technique exceptionnelle dûment justifiée, toute opération impliquant un accès depuis un pays tiers est subordonnée à l'accord écrit préalable de l'acheteur et au respect des conditions prévues aux articles 44 à 49 du RGPD. Le titulaire répercute ces obligations à l'ensemble de ses sous-traitants.

■ **Caractéristiques principales du contrat :**

 Objet du contrat	Assistance à la réalisation des enquêtes de la Drees et de la Dares
 Acheteur	Ministères sociaux
 Type de contrat	Accord-cadre à bons de commande sans minimum et avec maximum
 Structure	2 lots
 Lieu d'exécution	France
 Durée	48 mois – 12 mois ferme et 3 reconductions de 12 mois
 Développement durable	Clause environnementale Clause sociale
 Variation des prix	Révisibles
 Nature des prix	Prix unitaires

■ **Allotissement et structure de la consultation :**

La consultation est décomposée en 2 lots :

Type	Objet, délai
Lot 1	<u>Lot n° 1 : Assistance à la collecte d'enquêtes par Internet avec l'outil ELISE de la Drees</u> Ce lot a pour objet d'assister les utilisateurs (organismes et individus) de l'outil ELISE développé par la Drees pendant la phase de collecte d'une enquête par Internet, par exemple lorsqu'ils rencontrent des difficultés à répondre à l'enquête. Il s'agit également d'assister la Drees dans ses relations avec les enquêtés, en amont et pendant la collecte. Ce lot est mono-attributaire. Estimation financière sur la durée totale de l'accord-cadre : 7 500 000 € HT Montant maximum : 15 000 000 € HT sur la durée totale de l'accord-cadre (CPV 79311200-9 : Services de réalisation d'enquêtes – CPV 79311000 : Services d'études)
Période ferme	Période initiale de 12 mois à compter de sa date de notification
1^{ère} reconduction	12 mois par tacite reconduction
2^{ème} reconduction	12 mois par tacite reconduction
3^{ème} reconduction	12 mois par tacite reconduction

Type	Objet, délai
Lot 2	<u>Lot n°2 : Production d'enquêtes avec plusieurs modes de collecte possibles</u> Ce lot a pour objet la réalisation de prestations dans le cadre de la production et de la collecte d'une enquête réalisée en mono ou en multimode (face-à-face, téléphone, internet). Si la collecte est réalisée par internet, alors elle est réalisée sans utiliser l'outil de collecte ELISE spécifique à la Drees, mais en utilisant les outils et moyens numériques différentes, soit fournis par le titulaire ou soit par d'autres fournisseurs. La Drees et la Dares travaillent chacune directement avec les titulaires du lot n° 2. Ce lot est multi-attributaires. Estimation financière sur la durée totale de l'accord-cadre : 15 000 000 € HT Montant maximum : 28 000 000 € HT sur la durée totale de l'accord-cadre (CPV 79311200-9 : Services de réalisation d'enquêtes – CPV 79311000 : Services d'études)
Période ferme	Période initiale de 12 mois à compter de sa date de notification
1^{ère} reconduction	12 mois par tacite reconduction
2^{ème} reconduction	12 mois par tacite reconduction
3^{ème} reconduction	12 mois par tacite reconduction

La reconduction est tacite et le titulaire ne peut s'y opposer. Dans le cas d'une non-reconduction, l'acheteur notifie sa décision au titulaire avant la date de fin de validité de l'accord-cadre avec un préavis de 1 mois.

Dans l'hypothèse où l'accord-cadre ne serait pas reconduit, les bons de commande émis continuent à s'exécuter jusqu'à leur terme.

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

■ Procédure de passation :

Appel d'offres ouvert (Article R2124-2 1° - Code de la commande publique).

■ Modalités de retrait du dossier de consultation :

Les documents sont accessibles uniquement par voie électronique, sur la plate-forme des achats de l'État (PLACE) : <https://www.marches-publics.gouv.fr> (référence : PRA021363).

Les candidats sont vivement invités à s'identifier lors du téléchargement des documents de la consultation.

Les éventuelles modifications ne pourront en effet être communiquées qu'aux seuls candidats dûment identifiés lors du retrait du dossier. Les candidats qui auront téléchargé anonymement les documents de la consultation ne pourront pas être destinataires des informations transmises par le pouvoir adjudicateur en cours de consultation.

Les candidats doivent impérativement prendre en compte ces modifications lors du dépôt de leurs offres.

Le cas échéant et si nécessaire, les candidats ayant déjà déposé une offre doivent impérativement déposer une nouvelle offre prenant en compte les modifications apportées aux documents de la consultation.

■ **Dossier de consultation :**

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- Le présent règlement de la consultation (RC) commun aux deux lots ;
- Le bordereau des prix unitaires (BPU) et le détail quantitatif estimatif (DQE) du lot 1 ;
- Le bordereau des prix unitaires (BPU) et le détail quantitatif estimatif (DQE) du lot 2 ;
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) commun aux deux lots et son annexe :
 - Annexe 1 au CCAP : clauses RGPD pour chacun des lots ;
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) commun aux deux lots et ses annexes intégrées :
 - Précisions sur l'enquête de la statistique annuelle des établissements de santé (SAE) – Lot 1
 - Engagement de responsabilité
- Le cadre de candidature du lot 1 ;
- Le cadre de candidature du lot 2 ;
- Le cadre de réponse technique (CRT) du lot 1 ;
- Le cadre de réponse technique (CRT) du lot 2.

■ **Délai de validité des offres :**

Le délai de validité des offres est de 6 mois à compter de la date limite de réception des offres.

■ **Communication et échanges d'informations par voie électronique :**

Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>.

■ **Modification de détail de consultation des documents :**

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer **au plus tard 6 jours** avant la date limite de remise des offres (initiale ou modifiée) des modifications de détail sur le dossier de consultation.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

Les modifications ne pourront être communiquées qu'aux candidats dûment identifiés lors du retrait du dossier.

Dans le cas où un candidat aurait remis une offre avant les modifications, il pourra en remettre une nouvelle sur la base du dernier dossier modifié, avant la date et heure limites de dépôt des offres.

Dans l'hypothèse où la date de remise des offres initialement fixée ne permet pas la modification ou la transmission des offres dans le délai imparti, cette date sera reportée par l'acheteur. Les candidats identifiés sont informés du report de la date limite de remise des plis.

■ Questions – Réponse et renseignements complémentaires :

Pendant la phase de consultation, les candidats peuvent faire parvenir leurs questions et les demandes de renseignements complémentaires sur la plate-forme des achats de l'État (PLACE) : <https://www.marches-publics.gouv.fr> (références : PRA021363).

Les questions et les demandes de renseignements complémentaires peuvent être reçues **jusqu'au 9^{ème} jour** avant la date limite de remise des offres.

Les réponses aux demandes de renseignements complémentaires reçues en temps utile (au plus tard 9 jours avant la date de réception des offres) sont transmises aux opérateurs économiques au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres.

Par ailleurs tous les échanges auront lieu exclusivement via la plateforme des achats de l'État (PLACE). Aucune information ou réponse ne sera apportée par mail ou par téléphone.

3. PRÉSENTATION DES OFFRES

■ Présentation de l'offre :

L'offre du candidat comporte les pièces suivantes :

- Le cadre de candidature du lot concerné dûment renseigné ;
- Le cadre de réponse technique du lot concerné dûment renseigné et ses annexes éventuelles demandées et notamment la synthèse du plan de continuité d'activité ;
- Le bordereau de prix (BPU) et le détail quantitatif estimatif (DQE) du lot concerné dûment renseigné ;
- Le cas échéant, la demande d'acceptation des sous-traitants et d'agrément de leurs conditions de paiement ainsi que les déclarations de sous-traitance.

■ Réponse et groupement :

Les opérateurs économiques peuvent se porter candidats sous forme de groupement solidaire ou de groupement conjoint, conformément à l'article R2142-20 du Code de la commande publique sous réserve du respect des règles relatives à la concurrence.

Les candidats sont informés que le(s) marché(s) sera (seront) conclu(s) avec des candidats individuels ou des groupements dont le mandataire est solidaire.

Dans le cas d'une candidature d'un groupement d'opérateurs économiques, chaque membre du groupement doit fournir l'ensemble des documents et renseignements attestant de ses capacités juridiques, professionnelles, techniques et financières. L'appréciation des capacités du groupement est globale.

Conformément aux articles L1220-1 à L1220-3 du Code de la Commande publique et à l'arrêt du Conseil d'État n°436532 du 08/12/2020, si l'étude des offres démontre que plusieurs personnes morales différentes, qui constituent en principe des opérateurs économiques distincts, n'ont pas d'autonomie commerciale, résultant notamment des liens étroits entre leurs actionnaires ou leurs dirigeants, qui peut se manifester par l'absence totale ou partielle de moyens distincts ou la similarité de leurs offres, alors ces personnes morales seront regardées comme un seul et même soumissionnaire et seule sera retenue la dernière réponse déposée (article R2151-6 du Code de la commande publique).

Conformément à l'article R2142-4 du Code de la commande publique, une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché à peine d'irrégularité. Tous les groupements constitués des mêmes opérateurs économiques permutant leur responsabilité seront considérés comme un seul et même soumissionnaire.

■ Variantes :

Les variantes à l'initiative des candidats ne sont pas autorisées.

■ Contenu des plis et conditions de participation :

L'acheteur se réserve le droit lors de l'ouverture des plis d'examiner les offres avant les candidatures ou d'examiner les candidatures avant les offres.

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Situation juridique	
Déclaration du candidat (DC2)	Déclaration individuelle du candidat ou du membre du groupement (DC2 disponible sur le site du ministère de l'Economie et des Finances)
Lettre de candidature (DC1)	Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur le site du ministère de l'Economie et des Finances)
Capacité économique et financière	
Chiffre d'affaires	Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des 3 derniers exercices disponibles
Capacité technique et professionnelle	
Moyens humains	Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et

Document	Descriptif
	<i>l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des 3 dernières années</i>
Références (DC2)	<i>Présentation d'une liste des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique. Les éléments de preuve relatifs à des services pertinents fournis il y a plus de trois ans seront pris en compte ;</i>
Niveau minimum de capacité : minima exigés	
Références (Niveau minimum de capacité)	<i>Pour les deux lots, les candidats devront justifier d'un niveau minimum de capacité technique et professionnelle par la présentation de références d'enquêtes similaires.</i> <i>En l'absence de références, le candidat pourra, le cas échéant, transmettre les références et expériences professionnelles comparables aux exigences mentionnées ci-dessous des dirigeants ou des principales personnes responsables de la réalisation des prestations, permettant d'apprécier la capacité de l'entreprise à exécuter le marché dans des conditions satisfaisantes.</i> <i>À cette fin, <u>le Cadre de réponse pour la candidature de chaque lot devra être complété par le candidat, en y indiquant les références demandées dans chacun des documents.</u></i> <u>Lot 1 :</u> <i>- Présentation sur les 2 dernières années des références relatives à l'assistance auprès de publics variés dans le cadre de collectes d'informations par internet (a minima 3 références sur des collectes d'enquêtes par internet auprès d'organismes et de profils d'enquêtés variés pour un montant minimum de 10 000 euros TTC et d'une durée d'au moins 2 mois).</i> <i>- Présentation sur les 2 dernières années des références relatives à des enquêtes statistiques dans les domaines sanitaires et sociaux (a minima 3 références sur des collectes d'enquêtes statistiques dans le champ sanitaire et/ou médico-social et/ou social. Chaque référence doit présenter un montant minimum de 10 000 euros TTC et avoir permis d'atteindre un taux de remplissage du questionnaire d'au moins 50 %).</i> <u>Lot 2 :</u> <i>- Présentation sur les 2 dernières années des références relatives à des collectes d'enquêtes auprès de publics variés (a minima 3 références sur des collectes d'enquêtes, dont une a minima de statistique publique, auprès de différents types d'organismes ou de différents profils d'enquêtés pour un montant minimum de 10 000 euros TTC chacune ou une durée d'au moins 2 mois).</i> <i>- Présentation sur les 2 dernières années des références relatives à des enquêtes statistiques dans les domaines métiers couverts par le présent marché (a minima 3 références sur des collectes d'enquêtes, dont une a minima de statistique publique, dans l'un des champs couverts par le présent marché (sanitaire, médico-</i>

Document	Descriptif
	<i>social, social, travail, emploi ou formation professionnelle). Ces références doivent couvrir au moins 3 modes de collecte différents (Web, téléphone, visioconférence, face à face, papier ou multimodal) pour un montant minimum de 10 000 euros TTC chacune ou une durée d'au moins 2 mois).</i>

■ **Présentation des documents :**

Les candidats ont le choix de présenter leur candidature sous forme de document unique de marché européen électronique (DUME) en utilisant le service DUME ou le service exposé de PLACE sous forme de candidature standard en utilisant les formulaires DC1 et DC2 ou équivalents.

Si, pour une raison justifiée, l'opérateur économique n'est pas en mesure de produire les renseignements et documents demandés par l'acheteur, il est autorisé à prouver sa capacité par tout autre moyen considéré comme approprié par l'acheteur.

Candidature hors DUME

Les soumissionnaires doivent transmettre les documents et renseignements suivants :

- En cas d'attribution de l'accord cadre à un groupement d'opérateurs économiques, un document d'habilitation devra être signé par chaque membre du groupement lors de la phase d'attribution ;
- Lettre de candidature ou formulaire DC1 (téléchargeable à partir du lien <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>) ou équivalent, dûment rempli, et daté. Dans le cas d'un groupement d'entreprises, le formulaire DC1 sera complété pour chaque membre du groupement ;
- Déclaration du candidat ou formulaire DC2 (téléchargeable à partir du lien <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>) ou équivalent, dûment rempli et daté ;

Les candidats renseignent notamment les parties suivantes du DC2 :

CAPACITE ECONOMIQUE ET FINANCIERE

Rubrique F1 et F2 « Renseignements relatifs à la capacité économique et financière du candidat individuel ou du membre du groupement » :

- **Chiffre d'affaires annuel « général » des 3 derniers exercices disponibles ;**

Les chiffres d'affaires demandés portent au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles.

- **Chiffre d'affaires annuel « domaine d'activité faisant l'objet du marché public » des 3 derniers exercices disponibles ;**

Le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles

Si, pour une raison justifiée, l'opérateur économique n'est pas en mesure de produire les renseignements et documents demandés par l'acheteur, il est autorisé à prouver sa capacité économique et financière par tout autre moyen considéré comme approprié par l'acheteur.

CAPACITES TECHNIQUES ET PROFESSIONNELLES

Rubrique G1 « Renseignements relatifs à la capacité technique et professionnelle du candidat individuel ou du membre du groupement » :

- **Présentation d'une liste des principaux services effectués au cours des trois dernières années**, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique. Les éléments de preuve relatifs à des services pertinents fournis il y a plus de trois ans seront pris en compte ;
- **Les effectifs moyens annuels et le nombre de cadres pendant les 3 dernières années ;**

L'acheteur accepte tout moyen de preuve équivalent ainsi que les certificats équivalents d'organismes établis dans d'autres Etats membres. L'acheteur n'autorise pas les candidats à se limiter à indiquer qu'ils disposent de l'aptitude et des capacités requises.

Déclaration de sous-traitance hors DUME :

La présentation d'un sous-traitant se fait à l'aide de l'imprimé DC4 (Déclaration de sous-traitance) dûment rempli par le sous-traitant et le candidat, comportant l'indication des capacités professionnelles, techniques et financières du sous-traitant ainsi que la déclaration sur l'honneur que le sous-traitant ne se trouve pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics. Le formulaire DC4 est disponible à l'adresse suivante : <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-mise-a-jour-formulaire-declaration-sous-traitance-dans-marches-public>

Candidature sous forme de Document Unique de Marché Européen (DUME)

Les candidats peuvent présenter leur candidature sous la forme d'un DUME électronique, disponible depuis cette adresse :

<https://dume.chorus-pro.gouv.fr/>

Des renseignements complémentaires au sujet du DUME électronique sont disponibles à :

<https://communaute.chorus-pro.gouv.fr/pour-les-entreprises/>

Les candidats peuvent présenter leur candidature sous la forme du DUME en renseignant uniquement la partie IV – « indication globale pour tous les critères de sélection », concernant :

- **Chiffre d'affaires annuel « général » des 3 derniers exercices ;**
- **Chiffre d'affaires annuel « domaine d'activité faisant l'objet du marché public » des 3 derniers exercices disponibles ;**

- **Présentation d'une liste des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique. Les éléments de preuve relatifs à des services pertinents fournis il y a plus de trois ans seront pris en compte ;**
- **les effectifs moyens annuels et le nombre de cadres pendant les 3 dernières années .**

APTITUDE : L'acheteur n'autorise pas les candidats à se limiter à indiquer qu'ils disposent de l'aptitude et des capacités requise en cochant uniquement la partie IV du DUME –α « indication globale pour tous les critères de sélection ».

Si le groupement d'opérateurs économiques présente sa candidature sous la forme du DUME, chacun des membres du groupement doit fournir un DUME distinct.

Déclaration de sous-traitance via le DUME :

Si le soumissionnaire s'appuie sur un ou des sous-traitants ou d'autres opérateurs pour faire acte de candidature, il renseigne la partie II-C du DUME et fournit pour chacun de ces sous-traitants un formulaire DUME distinct signé par le sous-traitant et contenant les informations des sections A et B de la partie II ainsi que celles de la partie III et, le cas échéant, les parties IV et V.

Si le soumissionnaire ne s'appuie pas sur de la sous-traitance pour faire acte de candidature mais qu'il a l'intention de sous-traiter une part du marché, il renseigne la partie II-D du DUME et fournit les informations figurant dans les parties II-A et B et III pour chacun de ces sous-traitants.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre :

- Les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- Une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

Les tâches essentielles imposées par l'acheteur devant être effectuées directement par le titulaire sont les suivantes :

Pour le lot 1 :

- Le pilotage des prestations (dont le pilotage de l'assistance aux utilisateurs, des envois et des relances, de la recherche de données de contact, de validation des données) ;
- La prise et le transfert de connaissance ;
- L'initialisation d'une enquête ;
- L'assistance aux utilisateurs ;
- L'assistance à la Drees ;
- L'envoi d'informations ou de relances ;
- La validation des données collectées ;
- L'ensemble des échanges entre le titulaire et la Drees.

Pour le lot 2 :

- Le pilotage des prestations ;
- L'assistance globale ;
- Le transfert de connaissances en fin de marché ou d'enquête ;
- La conception ou la modification d'un questionnaire ;
- Le test du questionnaire ;
- La formation des enquêteurs ;
- La restitution en fin d'enquête.

■ **Niveau minimum de capacité de la candidature pour les lots 1 et 2 :**

Pour les deux lots, les candidats devront justifier d'un niveau minimum de capacité technique et professionnelle par la présentation de références d'enquêtes similaires.

À cette fin, le Cadre de réponse pour la candidature de chaque lot devra être complété par le candidat, en y indiquant les références demandées dans chacun des documents.

En cas de non-respect du niveau minimum de capacité fixés pour chacun des lots, la candidature sera écartée et considérée comme irrégulière. Celle-ci ne fera donc pas admise à la phase d'analyse des offres.

Lot 1 :

- Présentation sur les 2 dernières années des références relatives à l'assistance auprès de publics variés dans le cadre de collectes d'informations par internet (a minima 3 références sur des collectes d'enquêtes par internet auprès d'organismes et de profils d'enquêtés variés pour un montant minimum de 10 000 euros TTC et d'une durée d'au moins 2 mois) ;
- Présentation sur les 2 dernières années des références relatives à des enquêtes statistiques dans les domaines sanitaires et sociaux (a minima 3 références sur des collectes d'enquêtes statistiques dans le champ sanitaire et/ou médico-social et/ou social. Chaque référence doit présenter un montant minimum de 10 000 euros TTC et avoir permis d'atteindre un taux de remplissage du questionnaire d'au moins 50 %).

Lot 2 :

- Présentation sur les 2 dernières années des références relatives à des collectes d'enquêtes auprès de publics variés (a minima 3 références sur des collectes d'enquêtes, dont une a minima de statistique publique, auprès de différents types d'organismes ou de différents profils d'enquêtés pour un montant minimum de 10 000 euros TTC chacune ou une durée d'au moins 2 mois) ;
- Présentation sur les 2 dernières années des références relatives à des enquêtes statistiques dans les domaines métiers couverts par le présent marché (a minima 3 références sur des collectes d'enquêtes, dont une a minima de statistique publique, dans l'un des champs couverts par le présent marché (sanitaire, médico-social, social, travail, emploi ou formation professionnelle). Ces références doivent couvrir au moins 3 modes de collecte différents (Web, téléphone, visioconférence, face à face, papier ou multimodal) pour un montant minimum de 10 000 euros TTC chacune ou une durée d'au moins 2 mois).

En l'absence de références directement comparables, le candidat pourra, le cas échéant, transmettre les références et expériences professionnelles des dirigeants ou des principales personnes responsables de la réalisation des prestations, permettant d'apprécier la capacité de l'entreprise à exécuter le marché dans des conditions satisfaisantes.

■ **Modalités de remise des offres :**

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, **de manière électronique** sur le profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

En application de l'article R2151-6 du Code de la commande publique, le soumissionnaire transmet son offre en une seule fois. En cas d'envois successifs, seul le dernier envoi réceptionné avant la date limite de remise des plis est admis.

Chaque pli est considéré comme une offre. Dès lors, si le soumissionnaire est amené à compléter sa candidature et/ou son offre avant la date limite de remise des plis, il devra procéder à un nouvel envoi intégrant l'ensemble des pièces exigées aux titres de l'offre ou de candidature.

Les plis antérieurs seront rejetés sans être examinés.

En cas d'oubli, d'erreur ou de volonté de modification du dossier transmis, le candidat doit déposer, avant la date limite de remise des plis, un nouveau pli complet intégrant l'ensemble des documents exigés dans le règlement de la consultation.

Seuls peuvent être ouverts les plis qui ont été reçus au plus tard à la date et à l'heure limites mentionnées en page de garde. Les plis qui sont reçus ou remis après ces date et heure ne sont pas ouverts.

Les plis et la "copie de sauvegarde" parvenus hors délai sont inscrits au registre des dépôts et sont rejetés.

Attention, les plis dont le chargement a commencé avant la date et l'heure limite mais s'est achevé hors délai sont éliminés par l'acheteur.

Les candidats ou les soumissionnaires trouveront dans la rubrique « aide » de PLACE plusieurs documents et informations :

- guide utilisateur téléchargeable, précisant les conditions d'utilisations de la plateforme des achats de l'État, notamment les prérequis techniques et certificats électroniques ;
- mode opératoire DUME pour les opérateurs ;
- assistance téléphonique ;
- module d'autoformation à destination des opérateurs ;
- foire aux questions ;
- lien vers des documents de référence ;
- outils informatiques.

Les candidats ou les soumissionnaires sont invités à tester la configuration de leur poste de travail et répondre à une consultation test, afin de s'assurer du bon fonctionnement de l'environnement informatique.

Ils doivent également prévoir le temps nécessaire pour que le dépôt soit effectif dans le délai fixé par l'acheteur, notamment lorsque les fichiers sont volumineux et/ou si le réseau a un faible débit.

Par ailleurs, la plate-forme déconnecte automatiquement l'utilisateur en cas d'inactivité supérieure à trente minutes.

Les candidats ou les soumissionnaires ont la possibilité de poser des questions sur les documents de la consultation.

Après le dépôt du pli sur la plate-forme, un message indique que l'opération de dépôt du pli a été réalisée avec succès, puis un accusé de réception est adressé au candidat/soumissionnaire par courrier électronique donnant à son dépôt une date et une heure certaines, la date et l'heure de fin de réception faisant référence.

L'absence de message de confirmation de bonne réception ou d'accusé de réception électronique signifie que la réponse n'est pas parvenue à l'acheteur.

L'opérateur économique s'assure que les messages envoyés par la Plate-forme des achats de l'État (PLACE) notamment, nepasrepondre@marches-publics.gouv.fr, ne sont pas traités comme des courriels indésirables.

Présentation des dossiers et format des fichiers

Les formats acceptés sont les suivants : .pdf, .doc, .xls, .ppt, .odt, .ods, .odp, ainsi que les formats d'image jpg, png et de documents html.

Le candidat ne doit pas utiliser de code actif dans sa réponse, tels que :

- Formats exécutables, .exe, .com, .scr, etc. ;
- Macros ;
- ActiveX, Applets, scripts, etc.

Horodatage

Les plis transmis par voie électronique sont horodatés. Tout dossier dont le dépôt se termine après la date et l'heure limite est considéré comme hors délai.

En cas d'indisponibilité de la plate-forme empêchant la remise des plis dans les délais fixés par la consultation, la date et l'heure de remise des offres peuvent être modifiées.

Copie de sauvegarde papier/physique

Le candidat ou le soumissionnaire peut faire parvenir une copie de sauvegarde dans les délais impartis pour la remise des candidatures ou des offres.

Cette copie de sauvegarde, transmise à l'acheteur sur support papier ou sur support physique électronique doit être placée dans un pli comportant les mentions suivantes :

- « Copie de sauvegarde » ;
- Intitulé de la consultation ;
- Nom ou dénomination du candidat.

La copie de sauvegarde ne peut être ouverte que dans les deux cas suivants :

- En cas de détection d'un programme informatique malveillant dans les candidatures ou les offres transmises par voie électronique ;
- En cas de candidature ou d'offre électronique reçue de façon incomplète, hors délais ou n'ayant pu être ouverte, sous réserve que la transmission de la candidature ou de l'offre électronique ait commencé avant la clôture de la remise des candidatures ou des offres.

Si un programme informatique malveillant est détecté, la copie de sauvegarde est écartée par l'acheteur.

La copie de sauvegarde ouverte est conservée en cas d'ouverture conformément aux dispositions des articles R.2184-12 et R.2184-13 du code de la commande publique. Si au contraire elle n'a pas été ouverte ou si elle a été écartée suite à la détection d'un programme malveillant, celle-ci est détruite.

Le candidat qui envoie ou dépose sa copie de sauvegarde en main propre contre récépissé, le fait à l'adresse suivante :

Ministères sociaux
78/84 rue Olivier de Serres 75739 Paris 15
DFAS - Sous-Direction des Achats et du Développement Durable (SDADD)
Bureau des procédures de la commande publique (BPCP)
Consultation n°PRA021363
COPIE DE SAUVEGARDE
NE DOIT PAS ETRE OUVERT PAR LE SERVICE COURRIER

Copie de sauvegarde électronique

Le dépôt d'une copie de sauvegarde électronique est autorisé dans la présente consultation.

Le candidat ou le soumissionnaire peut faire parvenir une copie de sauvegarde électronique dans les délais impartis pour la remise des candidatures ou des offres.

Le dépôt de la copie de sauvegarde électronique doit s'effectuer dans le respect des exigences de l'arrêté du 22 mars 2019 relatif aux exigences minimales des moyens de communication électronique utilisés dans la commande publique (annexe 8 du Code de la commande publique).

A cet égard, le candidat peut recourir :

- soit à une solution intégrée satisfaisant l'ensemble des exigences précitées,
- soit à plusieurs solutions dont la combinaison permet de satisfaire l'ensemble de ces exigences.

A cet égard, le candidat trouvera en suivant le lien ci-après, la liste des produits autorisés pour l'envoi par lettre recommandée électronique des copies de sauvegarde :
<https://www.ssi.gouv.fr/uploads/liste-produits-et-services-qualifies.pdf>

Il peut ainsi recourir à une solution lui permettant de s'identifier, d'indiquer le destinataire de son dépôt, d'horodater son pli puis de le mettre en ligne sur une plateforme de stockage sécurisée.

Avant l'échéance de la date de limite de remise des candidatures ou offres, l'acheteur devra être destinataire des données nécessaires pour pouvoir, au besoin, accéder de façon sécurisée à la copie de sauvegarde électronique.

Dès lors que le pli comporte des données à caractère personnel, la plateforme de stockage utilisée par l'opérateur économique respecte les exigences du Règlement Général pour la Protection des Données (ou bénéficié d'un régime de protection équivalent à celui du RGPD si l'hébergement est effectué dans un pays tiers à l'Union Européenne).

En tout état de cause, la solution retenue par l'opérateur garantit la suppression des données dans un délai n'excédant pas celui de la durée de validité des offres de la présente consultation.

La copie de sauvegarde électronique ne peut être ouverte que dans les deux cas suivants :

- en cas de détection d'un programme informatique malveillant dans les candidatures ou les offres transmises par voie électronique ;
- en cas de candidature ou d'offre électronique reçue de façon incomplète, hors délais ou n'ayant pu être ouverte, sous réserve que la transmission de la candidature ou de l'offre électronique ait commencé avant la clôture de la remise des candidatures ou des offres.

En termes d'horodatage, de sécurité et d'intégrité, un simple mail avec accusé-réception n'est pas suffisant et ne répond pas aux prescriptions de la présente clause.

En cas de question de la part d'un opérateur économique, les acheteurs pourront les orienter vers des services proposant la Lettre recommandée électronique, une solution d'envoi postale numérique ou des plateformes de transfert et de stockage des données par exemple.

Antivirus

Les candidats doivent s'assurer que les fichiers transmis ne comportent pas de virus.

La réception de tout fichier contenant un virus entraînera l'irrecevabilité de l'offre. Si un virus est détecté, le pli sera considéré comme n'ayant jamais été reçu et les candidats en sont avertis grâce aux renseignements saisis lors de leur identification.

Langue

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

Signature

La signature n'est pas exigée à la remise des offres. Le contrat sera signé par le seul attributaire par voie électronique.

Le candidat s'engage à ce que l'offre signée soit conforme à celle retenue par l'acheteur. Si le candidat ne respecte pas son engagement, son offre est rejetée et le contrat attribué au candidat classé en seconde position.

Pour signer électroniquement, le candidat doit disposer d'un certificat valide et conforme aux exigences du règlement de l'Union européenne « eIDAS » du 23 juillet 2014 (n°910/2014/UE), délivré par l'un des organismes agréés par l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). A défaut de certificat, les candidats sont invités à se rapprocher d'un organisme agréé avant de procéder à la commande. Le délai de commande d'un certificat pouvant prendre entre 8 et 15 jours, il est fortement recommandé d'anticiper cette opération. Le certificat doit être détenu par une personne ayant la capacité d'engager le candidat dans le cadre de la présente consultation.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, le candidat est informé qu'il peut utiliser l'outil de signature électronique de son choix, comme celui mis à disposition par le profil d'acheteur, et signer les documents au format XAdES, CAdES ou PAdES. Pour des raisons d'interopérabilité, le format PAdES est recommandé.

Pour plus d'informations sur les certificats :

<https://cyber.gouv.fr/la-liste-nationale-de-confiance>

<https://cyber.gouv.fr/obtenir-un-certificat-de-signature-electronique>

■ **Régularisation des offres :**

Les offres inappropriées, irrégulières ou inacceptables, sont éliminées.

Toutefois, l'acheteur peut autoriser tous les soumissionnaires concernés à régulariser les offres irrégulières dans un délai approprié, à condition qu'elles ne soient pas anormalement basses et que cette régularisation n'ait pas pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

■ **Précision des offres :**

L'acheteur peut demander aux soumissionnaires de préciser la teneur de leur offre. Cette demande ne peut aboutir ni à une négociation ni à une modification de l'offre.

■ **Clause environnementale et clause d'insertion par l'activité économique EPEC :**

Les modalités d'exécutions de la clause environnementale et de la clause d'insertion par l'activité économique EPEC sont prévues à l'article 6.3 du CCAP.

4. JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION

■ Critères de jugement des offres :

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Pour le lot 1 : Assistance à la collecte d'enquêtes par Internet avec l'outil ELISE de la Drees

Critères	Pondérations
Critère 1 : Qualité des méthodologies de travail et des ressources humaines pressenties	50 %
Sous-critère 1.1 : Qualité des méthodologies de réalisation des prestations, de leur organisation et de leur pilotage	25 %
Sous-critère 1.2 : Constitution des équipes affectées aux enquêtes, qualité des intervenants pressentis et capitalisation des connaissances	25 %
Critère 2 : Prix (prix du montant TTC du DQE sur la base du BPU)	40 %
Critère 3 : Sobriété numérique et écoresponsabilité	10%

Pour le lot 2 : Production d'enquêtes avec plusieurs modes de collecte possibles

Critères	Pondérations
Critère 1 : Qualité des méthodologies, des outils et des moyens pour la réalisation des prestations	50 %
Sous-critère 1.1 : Qualité de la méthodologie de collecte des données et de leur traitement	15 %
Sous-critère 1.2 : Qualité et pertinence des moyens et des outils dédiés à la conduite des enquêtes	15 %
Sous-critère 1.3 : Qualité de l'organisation, du pilotage et de la formation des équipes	10 %
Sous-critère 1.4 : Qualité des moyens humains dédiés à la conduite des enquêtes	10 %
Critère 2 : Prix (prix global du montant TTC des 4 DQE « scénario » sur la base du BPU)	40 %
Critère 3 : Sobriété numérique et écoresponsabilité	10%

Modalités spécifiques de notation pour le lot 2 :

Les offres seront éliminées lorsqu'elles obtiendront une note strictement inférieure à 5/10 à chacun des sous-critères suivants :

- sous-critère 1.1 : « Qualité de la méthodologie de collecte des données et de leur traitement » ;
- sous-critère 1.4 : « Qualité des moyens humains dédiés à la conduite des enquêtes ».

Dans ce cas, l'offre concernée sera écartée et ne sera pas prise en compte pour la suite de l'analyse et du classement des offres.

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :

Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixée dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix après demande de l'acheteur, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat.

■ Offres anormalement basses :

Conformément aux articles R2152-3 à R2152-5 du Code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande de justification du prix ou des coûts proposés assortie d'un délai impératif de réponse.

Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

■ Interdiction de soumissionner :

Conformément aux dispositions des articles L. 2141-1 et suivants du Code de la commande publique relatives aux marchés publics, le candidat ne doit pas être dans un de ces cas d'interdiction de soumissionner.

Lorsqu'un soumissionnaire se trouve, en cours de procédure, en situation d'interdiction de soumissionner, il en informe, sans délai, l'acheteur. En cas d'interdiction de soumissionner obligatoire, le soumissionnaire est automatiquement exclu de la procédure s'il ne régularise pas sa situation et ne démontre pas sa fiabilité en apportant les preuves qu'il a pris des mesures qui tiennent compte de la gravité et des circonstances particulières de l'infraction pénale, de la faute ou tout autre manquement.

Lorsque le motif d'exclusion de la procédure de passation concerne un des membres du groupement, l'acheteur exige son remplacement par une personne qui ne fait pas l'objet d'un motif d'exclusion dans un délai de dix jours à compter de la réception de cette demande par le mandataire du groupement. A défaut, le groupement est exclu de la procédure. Les personnes à l'encontre desquelles il existe un motif d'exclusion ne peuvent être acceptées en tant que sous-traitant.

Lorsque le sous-traitant à l'encontre duquel il existe un motif d'exclusion est présenté au stade de la candidature, l'acheteur exige son remplacement par une personne qui ne fait pas l'objet d'un motif d'exclusion, dans un délai de dix jours à compter de la réception de cette demande par le candidat ou, en cas de groupement, par le mandataire du groupement. A défaut, le sous-traitant est exclu de la procédure et ses capacités ne seront pas prises en compte dans l'analyse de la candidature.

■ **Conditions de participation :**

Dans le cadre de la consultation, l'acheteur n'autorise pas le candidat à présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements d'opérateurs économiques ;
- en qualité de membres de plusieurs groupements d'opérateurs économiques.

■ **Vérification de l'interdiction de l'attributaire : documents à fournir**

Le soumissionnaire auquel il est envisagé d'attribuer le marché public n'est pas tenu de fournir les moyens de preuves que l'acheteur peut obtenir :

- Directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel ;
- D'un espace de stockage numérique, à condition que figurent dans son dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système ou de cet espace et que l'accès soit gratuit.

Le soumissionnaire n'est pas tenu de fournir les moyens de preuves déjà transmis à l'acheteur dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables. Dans ce cas, il indique les moyens de preuves concernés ainsi que la référence de la ou des consultation(s) pour la ou lesquelles ces moyens de preuve ont déjà été transmis.

En cas d'impossibilité de se procurer les moyens de preuve directement auprès des administrations ou organismes, l'acheteur en demande communication au soumissionnaire.

Le soumissionnaire auquel il est envisagé d'attribuer le marché public fournit dans le délai fixé dans le courrier envoyé par voie dématérialisée l'informant que son offre est susceptible d'être retenue, les documents suivants :

- L'acte d'engagement (ATTR1) à compléter et à signer, le cas échéant par tous les membres du groupement d'opérateurs économiques ;
- L'annexe 1 de l'acte d'engagement relative aux clauses sociales ;
- Le cas échéant, dans le cas où les membres du groupement d'opérateurs économiques ne signent pas tous l'acte d'engagement, le document d'habilitation signé par tous les membres du groupement ;
- Le pouvoir du ou des signataires d'engager la personne qu'il représente (titulaire individuel ou groupement d'opérateurs économiques) ;

- Le cas échéant, en cas de sous-traitance, la déclaration de sous-traitance (DC4 ou équivalent) signée par le sous-traitant et le soumissionnaire, les renseignements relatifs aux capacités du sous-traitant lorsque le soumissionnaire s'appuie sur celles-ci ;
- Le ou les relevé(s) d'identité bancaire ou équivalent ;
- Le cas échéant, si le soumissionnaire emploie des salariés étrangers, la liste nominative des salariés étrangers qu'il emploie et soumis à l'autorisation de travail prévue à l'article L.5221-2 du Code du travail. Cette liste doit comporter toutes les informations figurant à l'article D.8254-2 du Code du travail (1° Sa date d'embauche ; 2° Sa nationalité ; 3° Le type et le numéro d'ordre du titre valant autorisation de travail.

Les pièces et attestations mentionnées ci-dessous sont à déposer sur la plateforme en ligne E-attestations (Aprovall), mise à disposition gratuitement à l'adresse suivante :

<https://declarants.e-attestations.com/EAttestationsFO/fo/E-Attestations.html>

Le soumissionnaire devra transmettre les coordonnées électroniques de la personne qui a en charge la gestion des attestations fiscales et sociales dans sa société.

Lorsque le soumissionnaire est établi en France : son numéro unique d'identification permettant à l'acheteur d'accéder aux informations pertinentes par le biais d'un système électronique mentionné au 1° de l'article R.2143-13 du Code de la commande publique ;

Lorsque le soumissionnaire est établi en France : Pour les entreprises en cours d'inscription - un récépissé de dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises (CFE).

Le cas échéant, dans le cas où elles ne sont pas disponibles sur PLACE, le(s) certificat(s) délivré(s) par les administrations et organismes compétents suivant(s) :

- Certificat de conformité aux obligations fiscales (au titre de l'impôt sur le revenu, de l'impôt sur les sociétés et/ou de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) ;
- Certificat de l'article L.243-15 du Code de la sécurité sociale, connu sous le nom d'attestation de vigilance.

Lorsque le soumissionnaire est établi hors de France : un document mentionnant son numéro individuel d'identification, attribué en application de l'article 286 ter du code général des impôts. Si le soumissionnaire n'est pas établi dans un pays de l'Union européenne, un document mentionnant l'identité et l'adresse du candidat ou les coordonnées de son représentant fiscal ponctuel en France ;

Lorsque le soumissionnaire est établi hors de France : un document attestant de la régularité de la situation sociale du cocontractant au regard du règlement (CE) n° 883/2004 du 29 avril 2004 ou d'une convention internationale de sécurité sociale et, lorsque la législation du pays de domiciliation le prévoit, un document émanant de l'organisme gérant le régime social obligatoire et mentionnant que le cocontractant est à jour de ses déclarations sociales et du paiement des cotisations afférentes, ou un document équivalent ou, à défaut, une attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale prévue à l'article L.243-15 du Code de la sécurité sociale ;

Lorsque le soumissionnaire est établi hors de France : un extrait du registre pertinent au sens de l'article R.2143-9 du Code de la commande publique, ou un document équivalent délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente du pays d'origine, attestant de l'absence de cas d'exclusion. Pour les entreprises en cours de création, un document datant de moins de 6 mois émanant de l'autorité habilitée à recevoir l'inscription au registre professionnel et attestant de la demande d'immatriculation audit registre ;

Lorsque le soumissionnaire est établi hors de France : Le cas échéant, en cas de recours à des travailleurs détachés, dans les conditions définies à l'article L.1262-1 du Code du travail :

- a) L'accusé de réception de la déclaration de détachement effectuée sur le téléservice " SIPSI " du ministère chargé du travail, conformément aux articles R.1263-5 et R.1263-7 du Code du travail ;
- b) Une attestation sur l'honneur certifiant que le cocontractant s'est, le cas échéant, acquitté du paiement des sommes dues au titre des amendes prévues aux articles L.1263-6, L.1264-1, L.1264-2 et L.8115-1 du Code du travail. Cette attestation comporte les nom, prénom, raison sociale du cocontractant et la signature de son représentant légal.

Lorsque le soumissionnaire est établi hors de France : Lorsque les autorités compétentes du pays d'origine ou d'établissement du soumissionnaire ne délivrent pas les moyens de preuve ou si les documents délivrés ne mentionnent pas tous les cas d'interdiction de soumissionner, le soumissionnaire peut fournir une déclaration sous serment, ou dans les pays où une telle procédure n'existe pas, par une déclaration solennelle faite par l'intéressé devant une autorité judiciaire ou administrative, un notaire ou un organisme professionnel qualifié de pays d'origine ou d'établissement.

■ **Mise au point :**

Il peut être demandé au soumissionnaire auquel il est envisagé d'attribuer l'accord-cadre de clarifier les aspects de son offre ou de confirmer les engagements figurant dans celle-ci. Cette demande ne peut avoir pour objet de modifier des éléments substantiels de l'offre.

■ **Signature de l'accord-cadre :**

L'accord-cadre est signé par le soumissionnaire retenu à qui il est envisagé d'attribuer le marché au moyen de l'acte d'engagement (formulaire ATTR11) que lui adresse l'acheteur.

L'accord-cadre doit être signé par une personne habilitée à engager le candidat.

Si le signataire n'est pas un représentant légal de l'opérateur économique, il fournit l'acte lui donnant le pouvoir de signer.

5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

■ Voies de recours

Les recours peuvent être déposés sur <https://www.telerecours.fr/> ou adressés par courrier à:

Tribunal Administratif de Paris

7 rue de Jouy

Paris

75181 Paris Cedex 04

Téléphone : 01 44 59 44 00

Courriel : greffe.ta-paris@juradm.fr

Site internet : paris.tribunal-administratif.fr

Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation :

L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industrielle et commerciale. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

Communication aux tiers : Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

Droits d'accès, de rectification, de suppression : Conformément au règlement (UE) 2016/679, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, le cas échéant l'acheteur mandataire du groupement, puis, si nécessaire, auprès du délégué de la protection des données désigné comme tel par l'acheteur : ... ou enfin, directement auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Durée de conservation des données personnelles : Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.



Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :

[Code de la commande publique](#) et ses [annexes](#) (Légifrance)

[Formulaires candidats \(DAJ\)](#)

[Médiateur des entreprises](#)

[CCAG Fournitures courantes et services du 30 mars 2021](#)